



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998
B.P : 1116 Yaoundé – Cameroun - Tél. : +237 222 20 19 28 - +237 222 21 66 62
Site Web : www.fecafoot-officiel.com – Email : contact@fecafoot-officiel.com
Numéro de contribuable : M089600013325C

Yaoundé, le 28 décembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le président de la Fédération Camerounaise de Football informe le public sportif camerounais que, dans le cadre de l'affaire opposant la FECAFOOT à Monsieur Benoît ASSAM ASSAM, le Tribunal Arbitral du Sport (TAS), vidant sa saisine, a rendu le 28 décembre 2018 la sentence dont l'essentiel du dispositif suit :

1. Le Tas se déclare compétent pour connaître du litige entre la FECAFOOT et Benoît Assam Assam concernant la décision rendue le 12 mars 2018 par la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage du Comité National Olympique et Sportif du Cameroun
2. Déclare recevable l'appel déposé par la FECAFOOT contre Benoît Assam Assam concernant la décision rendue le 12 mars 2018 par la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage du Comité National Olympique et Sportif du Cameroun
3. Admet l'appel déposé par la FECAFOOT contre la décision rendue par la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage du Comité National Olympique et Sportif du Cameroun
4. En conséquence, annule la décision rendue par la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage du Comité National Olympique et Sportif du Cameroun.



LE PRÉSIDENT DE LA FECAFOOT

SEIDOU MBOMBO NJOYA

